

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.008

L'An Deux Mille, le 14 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

7 JANVIER 2000

DATE D'AFFICHAGE

7 JANVIER 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par M. MOST
M. ANGIBAUD représenté par M. CHABANEAU
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
M. GERMA représenté par BOISNARD
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN-CROUE

ABSENTS - EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON
M. MUSSETTI

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Madame MARTIN-CROUE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE RUES - PROGRAMME 2000

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville ont, dans le cadre de la programmation budgétaire 2000, élaboré un Dossier de Consultation d'Entreprises relatif à l'Aménagement de plusieurs rues. Cette opération se décompose en 5 Lots distincts :

- Lot N° 1 : Bd de la Perche
- Lot N° 2 : Rue des Colombes
- Lot N° 3 : Rue des Amandiers
- Lot N° 4 : Rue de Guinielle
- Lot N° 5 : Avenue de Cognac

Pour ces cinq Lots, les travaux à exécuter ont pour objet l'aménagement complet de la chaussée et des trottoirs, la pose de bordures et caniveaux, la réalisation du réseau d'éclairage public ainsi que la modification ou la réfection des réseaux eau potable et eaux pluviales.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée (cf Art. 295 à 298 du CMP) le 12.11.99, la limite de réception des offres était fixée le 20.12.99. La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 21.12.1999, puis le 23.12.1999 et a décidé de retenir les propositions suivantes :

- Lot N° 1 : Groupement DAVID/ROBINET (mandataire DAVID)
pour un montant de 1 535 708,34 F TTC
- Lot N° 2 : Entreprise ROUSSEAU/MAGNE
pour un montant de 1 295 075,16 F TTC
- Lot N° 3 : Entreprise EUROVIA
pour un montant de 729 364,08 F TTC
- Lot N° 4 : Entreprise EUROVIA
pour un montant de 1 680 823,91 F TTC
- Lot n° 5 : Entreprise ROTRACO
pour un montant de 1 330 019, 01 F. TTC

Les projets de marchés sont consultables aux Services Techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- VU les choix de la Commission d'ouverture des plis,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de réalisation des travaux concernant l'Aménagement de Rues - Programme 2000

Lot N° 1 : Boulevard de la Perche,
Lot N° 2 : Rue des Colombes,
Lot N° 3 : Rue des Amandiers,
Lot N° 4 : Rue de Guinielle, et
Lot N° 5 : Avenue de Cognac.

- d'approuver la procédure de Consultation par voie d'Appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour l'aménagement de ces cinq rues.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :

- le groupe DAVID/Robinet (mandataire DAVID) pour un montant de 1 535 708,34 F TTC, concernant le Lot N° 1 (Bd de la Perche)
- l'entreprise ROUSSEAU/MAGNE pour un montant de 1 295 075,16 F TTC, concernant le Lot N° 2 (Rue des Colombes),
- l'entreprise EUROVIA pour un montant de 729 364,08 F TTC, concernant le Lot N° 3 (Rue des Amandiers),
- l'entreprise EUROVIA pour un montant de 1 680 823,91 F TTC, concernant le Lot N° 4 (Rue de Guinielle),
- et l'entreprise ROTRACO pour un montant de 1 330 019,01 F TTC concernant le Lot N° 5 (Av. de Cognac),

- d'imputer les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 janvier 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,**

A. LARRAIN